



## NOTE DE SYNTHÈSE COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2015

---

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015
2. Adhésion des nouvelles communes
3. Dématérialisation du budget primitif
4. Parts sociales du Crédit Agricole
5. Ressources humaines
6. Attribution de tickets restaurants
7. Règlement intérieur
8. Marchés publics
9. Programme Breizh Bocage
10. Points divers et informations
11. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 23/06/2015

## 12. Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015

---

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015 sera soumis à votre approbation.

## 13. Adhésion des nouvelles communes

---

Saint-Germain-du- Pinel a délibéré pour adhérer au syndicat du bassin versant de la Seiche.

Les membres du comité syndical devront délibérer à leur tour sur l'adhésion de Saint-Germain-du-Pinel. Ensuite chaque commune aura 3 mois pour délibérer en son sein. Passé ce délai sans retour des communes concernées, l'avis est réputé favorable. L'adhésion de cette nouvelle commune devrait être effective au premier trimestre 2016, une fois que l'arrêté inter-préfectoral sera paru.

**C'est pourquoi, vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Germain-du- Pinel en date du 26/05/2015, demandant leur adhésion, il vous est proposé :**

- **d'accepter la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche ;**
- **de notifier la présente délibération au Maire de chacune des communes membres au Syndicat, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.**
- **de demander à Messieurs les Préfets d'Ille et Vilaine et de Mayenne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la décision d'admission de ces communes.**

## 14. Dématérialisation du budget primitif

---

**Les membres du comité syndical devront délibérer pour ACCEPTER la mise en œuvre effective de la procédure de dématérialisation concernant la transmission du budget primitif vers les services de la préfecture.**

## 15. Parts sociales du Crédit Agricole

---

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Yaigne Chateaugiron et Domloup (ancien nom du Syndicat de la Seiche) avait fait l'acquisition de parts sociales auprès du Crédit Agricole.

Nous avons reçu un courrier nous expliquant que le Syndicat n'était plus inscrit au répertoire SIRENE de l'INSEE depuis le 18/12/2001 mais que nous détenions encore des parts sociales. Ils nous demandent de les vendre puisque la collectivité n'existe plus.

**Les membres du comité syndical devront délibérer pour ACCEPTER la vente de 576 parts sociales du Crédit Agricole.**

## 16. Ressources humaines

---

### A. Poste secrétaire – comptable

Il sera question de faire le point sur la fin de la mise à disposition de Mme SORNAY au Syndicat du Semnon à compter du 31 octobre 2015.

Suite à cette fin de mise à disposition, et d'un commun accord entre M. le Président du Syndicat de la Seiche et Mme SORNAY, il a été convenu que le nombre d'heures hebdomadaires de 20,5 heures initialement prévu à son contrat soit porté à 19 heures à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**Les membres du comité syndical devront délibérer pour ACCEPTER de modifier le temps de travail du contrat de Mme SORNAY.**

### B. Poste animatrice agricole

Une seconde animatrice agricole a été embauchée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour venir en soutien à l'animatrice actuelle, Camille GILLARD. Il s'agit de Melle EMELINE HALAIS.

Pour rappel, le Syndicat a fait le choix d'être porteur d'un PAEC pour l'animation de MAEC sur le territoire du bassin versant de la Seiche. L'animation des MAEC entraîne une charge de travail supplémentaire mais nécessaire pour la mise en œuvre des actions agricoles. Aussi, afin que le Syndicat atteigne les objectifs en termes de réalisation de diagnostics agricoles et de suivis qu'il s'est fixé, il a fait le choix d'embaucher une seconde animatrice agricole pour une durée de 6 mois.

Les dépenses sont inscrites au budget et la demande de subvention faite fin 2014 pour ce poste permet de couvrir à hauteur de 80% le financement de ce second poste.

### C. Poste technicien bocage

Un point sera fait sur le renouvellement du poste d'Etienne RANNOU. L'assemblée délibérante sera informée du renouvellement du contrat de M. RANNOU pour une durée d'un an.

## 17. Attribution de tickets restaurants

---

Monsieur DEMOLDER, Président, donnera lecture au prochain conseil des conditions possibles d'attribution et du montant des tickets restaurants.

*La participation financière de l'employeur est comprise entre 50 et 60 % de la valeur totale du Chèque Restaurant.*

*La contribution financière de l'agent est ainsi comprise entre 40 et 50 % de la valeur totale du Chèque Restaurant. Elle est prélevée sur la feuille de traitement de l'agent.*

Chaque agent à temps plein peut prétendre à l'attribution d'au moins 18 titres par mois. Le nombre de titres est modulé en fonction du temps de travail et peut être affecté par les absences (maladie, missions, formations). En revanche, les jours de congés ne font pas l'objet du précompte des titres. La fixation et l'augmentation du montant de la valeur faciale sont des décisions qui relèvent de l'employeur.

**A l'issue de cette lecture, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :**

- **DECIDER d'accorder aux agents des tickets restaurants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,**
- **DECIDER la participation à hauteur de 50% par le Syndicat de la Seiche.**
- **DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2015 du Syndicat de la Seiche.**

## 18. Règlement intérieur

---

Le Syndicat a souhaité mettre en place un règlement intérieur, destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans les services du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche.

Ce document :

- Fixe les règles de fonctionnement interne à la collectivité,
- Rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles,
- Précise les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel,
- Précise certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et d'assurer le bon fonctionnement des services, ce règlement s'impose à tous les personnels employés par la collectivité, quel que soit leur statut. Il concerne l'ensemble des locaux et des lieux de travail de la collectivité.



Dès l'entrée en vigueur du présent règlement, chaque agent de la collectivité se verra remettre un exemplaire. Il sera affiché à une place convenable et accessible à tous dans les lieux où le travail est effectué et chaque nouvel agent recruté en sera destinataire et devra en prendre connaissance.

**Le projet règlement, joint à la présente note, devra faire l'objet d'une délibération après avoir reçu l'avis de la commission paritaire du CDG35 qui est fixée au 2 novembre 2015 ou au 14 décembre 2015.**

## 19. Marchés publics

---

Une information sur les deux prochains marchés sera faite aux membres du comité syndical :

-  Marché de plantation ripisylve - CTMA 2015
-  Marché de suivi de la qualité des eaux -2016

## 20. Programme Breizh Bocage

---

Il sera demandé à l'assemblée délibérante de délibérer pour valider les travaux inscrits dans le programme Breizh Bocage 2, ainsi que sur les modalités de financements de ce programme.

Le contenu du programme et le plan de financement sera présenté au cours de la séance.

## 21. Points divers et informations

---

- ✚ Un point sur le CTBV 2015 et son évaluation en 2016
- ✚ L'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces communaux
- ✚ Le volet communication

## 22. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 23/06/2015

---

Comme suite à la délibération prise en date du 18 décembre 2012, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Depuis la séance du 23/06/ 2015, les décisions suivantes ont été prises :**

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
26/07/2015	Arrachage manuel de la renouée asiatique	DERVENN	807.30 €
24/07/2015	Restauration du lit mineur	SARL NATURE ET PAYSAGE	2694.00 €
31/07/2015	Gestion des embâcles totaux	DERVENN	3996.00 €
31/07/2015	Arrachage manuel de la renouée asiatique	DERVENN	807.30 €
15/09/2015	Travaux d'enrochement sur Carcé – Bruz	HLB Environnement	6932.02 €
15/09/2015	Travaux d'enrochement sur Carcé – Bruz – Complément	HLB Environnement	324.00 €
01/10/2015	Pêche électrique Belardon – Bourgbarré	EMAED	1 579.99 €
01/10/2015	Restauration du lit mineur	SARL NATURE ET PAYSAGE	14 931.60 €
01/10/2015	Enlèvement du clapet Amanlis	LE DU Industrie	25 476.60 €
01/10/2015	Restauration du lit mineur	SARL NATURE ET PAYSAGE	2 598.00 €
15/09/2015	Entretien plantation Bocage – Cuillé	Collectif Bois Bocage 35	822.24 €
15/09/2015	Travaux Bocage - Cuillé	Collectif Bois Bocage 35	1 940.40 €
02/07/2015	Suivi Diagnostics agricole N1	ADAGE 35	400.00 €
02/07/2015	Diagnostic agricole 2015	ADAGE 35	435.88 €
02/07/2015	Prélèvement eau mai fixe	SODAE	970.20 €
02/07/2015	Prélèvement eau mai pluie	SODAE	2 356.80 €
28/08/2015	Diagnostic agricole 2014	AGROBIO CONSEIL	1200.00 €
28/08/2015	Diagnostic agricole 2015	CHAMBRE AGRICULTURE	1 500.00 €

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
28/08/2015	Reliquat d'azote	ISAE	5 852.39 €
28/08/2015	Prélèvement s eau juin – fixe	SODAE	861.00 €
28/08/2015	Prélèvement s eau juin – pluie	SODAE	2 356.80 €
15/09/2015	Diagnostic agricole 2014	ADAGE 35	2 400.00 €
15/09/2015	Prélèvement eau juillet – fixe	SODAE	970.20 €
15/09/2015	Prélèvement eau juillet – fixe	SODAE	2 350.80 €
15/09/2015	Restructuration et formation SIG	SCOP AVANT PREMIERES	3 727.20 €
01/10/2015	Formation SIG	SCOP AVANT PREMIERES	1 209.00 €
20/07/2015	Réalisation de panneaux d'information sur la vallée de la Seiche	SARL INTERSIGNAL	9 360.00 €
05/10/2015	Conception de panneaux d'information sur la vallée de la Seiche	SARL IMAGIC	7 550.00 €
15/09/2015	Frais de dossier renouvellement ligne de trésorerie	CREDIT AGRICOLE	400.00 €
15/09/2015	Acompte cotisation CNAS 2015	CNAS	329.82 €
01/10/2015	Contribution bouquet numérique pour dématérialisation	MEGALIS BRETAGNE	600.00 €
01/10/2015	Subvention GEDA 35	GEDA 35	1 657.97 €
28/08/2015	Intérêt ligne de trésorerie 2 <sup>ème</sup> trimestre 2015	CREDIT AGRICOLE	292.77 €